

Réunion du bureau du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)

Mardi 14 avril (14h-16h)

Hôtel de Roquelaure (salle B) et visio-conférence

Compte-rendu

Introduction

Eric Banel invite les membres à participer sans attendre à l'appel d'offres relatif à la décarbonation du maritime afin d'utiliser pleinement les 70M€ issus de l'ETS. Il partage différentes actualités :

- Annonce du lancement prochain de l'AO10 permettant de mettre en œuvre la PPE3, conformément au processus de planification dans les territoires.
- Les résultats de l'appel à projet portuaire France 2030 feront l'objet d'une communication ministérielle prochainement
- Election de Teva Rohfritsch à la présidence du Comité spécialisé pour l'économie bleue durable outre-mer (CSOM) du CNML. Une réunion d'installation du CSOM sera programmée prochainement, présidée par la ministre de la mer et la ministre des outre-mer.

Sophie Panonacle : s'associe au DGAMPA pour féliciter l'élection de Teva Rohfritsch à la présidence du CSOM. Indique que la proposition de loi portée par Agnès Firmin Le Bodo et Jimmy Pahun visant à accélérer le développement du transport vélique a été adoptée en commission.

Pierre Maupoint de Vandeul souligne l'écart entre le niveau de contribution des compagnies maritimes à l'ETS et les modalités de redistribution. Les compagnies assurant la desserte de la Corse contribuent à hauteur de 20M€ d'ETS par an ce qui peut impacter l'équilibre financier de l'enveloppe de continuité territoriale et engendrer de lourdes conséquences sociales. Les syndicats de Méditerranée et les armateurs soutiennent la demande d'un gel sur 5 ans pour construire un dispositif pérenne et adapté à la continuité territoriale.

Jean-Charles Orsucci : soutient la remarque de la CGE-CGC et partage les inquiétudes des élus concernant les conséquences économiques potentielles sur le territoire.

Nathalie Mercier-Perrin : soutient l'invitation à déposer rapidement et massivement des projets pour consommer l'enveloppe proposée par l'ADEME de manière à contribuer à la décarbonation du maritime.

Daniel Cueff : demande si l'administration est prête à accélérer les projets de décarbonation en facilitant l'obtention des autorisations pour les navires expérimentaux (barge ostréicole à hydrogène).

Eric Banel : souligne qu'il faut déjà se saisir des 70M€ obtenus pour cet appel à projets. La mission de médiation en cours en Méditerranée a conduit à proposer de modifier le règlement européen sur l'ETS pour la desserte de la Corse, qui peut être une réponse de moyen terme, mais cela ne changera pas la compétition en place. Le ministère des transports va réunir les syndicats prochainement. Par ailleurs, l'administration est bien en mode projet et accompagne les différentes propositions innovantes.

Il n'y a pas de taille minimale des ports susceptibles de candidater.

1) Adoption du compte-rendu de la réunion du 24/03

Aucune demande d'amendement n'a été formulée. Le compte-rendu du 24 mars est validé.

2) Analyse du rapport d'avancement de la SNML

3 contributions ont été reçues sur le rapport d'avancement de la SNML.

COMER : félicite la DGAMPA pour le contenu du document qui restitue beaucoup d'information sur les différentes actions réalisées. Cependant le COMER considère que l'approche est trop descriptive et valorisante de l'existant, sans être directement structuré en fonction de l'atteinte ou non des objectifs de la SNML. Il n'y a pas non plus de hiérarchisation des actions qu'il faudrait introduire. Le rapport manque de clarté sur la responsabilité entre les différents acteurs et sur les moyens mobilisés à l'atteinte des objectifs. En conclusion, le document aurait pu être plus court mais plus stratégique. Un complément doit également être apporté avec le suivi des indicateurs liés à la recherche/innovation.

Région Bretagne : approuve le document réalisé par la DGAMPA et propose de rajouter des éléments liés aux liens entre DSF et SNML ainsi que sur le rapport terre-mer.

CNTC : sur les objectifs 5 et 6 de la SNML, les avis des membres du CNTC portent notamment sur des remarques de forme et de précisions. Il est proposé de mentionner les outils de recomposition spatiale portés par la loi Climat et Résilience tels que les PPA. Il souligne que le rapport d'avancement révèle un décalage persistant entre les ambitions affichées et les moyens mobilisés, une insuffisante prise en compte des réalités territoriales et surtout une absence de réponse structurante sur le financement de l'adaptation du littoral. Le CNTC rappelle la position constante des associations d'élus en faveur d'une solidarité nationale.

Olivier Dufourneaud : les retours sur le rapport d'avancement peuvent être adressés jusqu'au 24 avril. Une consolidation de tous les retours sera réalisée avant le bureau du 6 mai. Il est proposé de désigner un ou plusieurs rapporteurs pour préparer l'avis.

Gauthier Carle se propose pour être rapporteur pour l'avis sur le suivi de la SNML, en lien avec les services de la DGAMPA.

3) Propositions du CNML pour le CIMer 2026

Le CNML souhaite s'impliquer dans la préparation du prochain CIMer.

Joachim Claudet : le COMER a adressé une proposition préalable au bureau sur la création d'une Task Force Scientifique en soutien aux négociations BBNJ.

Sophie Panonacle : liste différentes propositions sur lesquelles les membres du bureau sont invités à réagir.

Proposition 1 : Entériner la Feuille de route qualité des eaux côtières lors d'assises nationales annuelles afin de soutenir les filières conchylicole, pêche et tourisme.

Proposition 2 : Soutenir le financement de l'érosion côtière (propositions CNTC)

Proposition 3 : Réaffirmer le soutien de la France à la coalition des villes et régions côtières du monde et contribuer à sa redynamisation.

- **Gauthier Carle** : l'initiative, née du projet CITIES de la POC, a reçu le mandat du Président de la République pour co-porter l'initiative avec la ville de Nice. La coalition a été lancée, abritée par le Global Centre for Climate Mobility lié aux Nations-Unies (GCCM). En raison du mode de fonctionnement et la récente campagne municipale du maire de Nice qui assurait la présidence, cette initiative a subi un ralentissement. Désormais, il faut retravailler sur l'architecture et le pilotage de la coalition. Il peut être opportun d'inscrire cette proposition dans le cadre du CIMer.
- **ANEL** : soutient cette proposition.

Proposition 4 : Adoption de la feuille de route zéro plastique en mer à horizon 2030

- **Nora Susbielle** : la feuille de route a été validée par la ministre et devrait être lancée dans les prochaines semaines. Il s'agit d'une mesure CIMer 2025 qui va aboutir, il n'y a donc pas de réelle opportunité à la remettre dans les propositions CIMer 2026.
- **Sophie Panonacle** : demande à ce que le CNML soit informé du suivi de la mise en œuvre de la feuille de route.

Proposition 5 : Renforcer l'information et la formation des élus par l'administration sur les sujets maritimes et littoraux (ex : AOT, ZMEL, etc.) dans le cadre de la loi Climat & Résilience (proposition AMF)

- **ANEL** : souligne le sujet des AOT en Corse. Sur la formation des élus, un travail doit être fait mais les associations locales peuvent également être mobilisées. La question reste celle des solutions pour financer les études.

- **Daniel Cueff** : la question du trait de côte préoccupe la Bretagne. L'échelle de temps est difficile à appréhender pour les élus, il faut travailler de façon territoriale, au plus proche des préoccupations locales.
- **Claire Hugues** : le sujet pourrait être élargi au-delà de la formation des élus locaux à une échelle plus nationale à travers une solidarité d'appropriation et de décision des élus.
- **Sophie Panonacle** : une mesure « Etat facilitateur des PPA » avait été adopté en plénier du CNTC.
- **Joachim Claudet** : il faut réussir à intégrer dans la prise de décision la notion de relation avec l'environnement selon une logique de transformation vers plus de durabilité.
- **Nathalie Mercier Perrin** : la formation et l'appropriation sont importantes mais cela ne doit pas uniquement prendre en compte la dimension écologique. Il faut une économie régénérative.
- **Joachim Claudet** : il n'y a pas d'opposition entre économie et écologie mais il est important d'intégrer les deux dans la logique de durabilité pour pouvoir en tirer des bénéfices sur le long terme.
- **Gauthier Carle** : les élus doivent être aculturés plus globalement à la dimension maritime de la France et être en capacité d'actionner l'expertise technique venant des services. Propose de contacter Alain Pibot (ancien coordinateur national du programme Life Marha / désormais expert détaché de la France sur les enjeux maritimes) qui a une expertise d'acculturation des décideurs.
- **ANEL** : le sujet de la salinisation des eaux douces littorales représente un enjeu lié au changement climatique et à la montée des eaux.
- **Eric Banel** : la ministre veut se positionner sur différents sujets notamment la qualité des eaux côtières, la décarbonation (continuité et poursuite de l'ETS, décarbonation de la flotte de pêche), le patrimoine maritime, le nautisme (ZMEL notamment avec la feuille de route nautisme & plaisance), les comportements dangereux en mer et les sujets outre-mer. Les membres du CNML doivent se mobiliser (un grand objet par filière suffit) pour obtenir les arbitrages du premier ministre.

Proposition 6 : Pause de précaution dans l'exploitation des fonds marins

- **Joachim Claudet** : la pause de précaution est en ligne avec les prérogatives juridiques de l'AIFM dans la perspective de l'adoption d'un code minier. Ceci permet de rappeler la proposition du COMER qui souhaite rendre plus opérationnel le conseil scientifique en soutien aux négociations BBNJ, notamment pour pouvoir se positionner sur les problématiques de l'AIFM.

Proposition 7 : Point d'étape sur la fermeture du golfe de Gascogne liée aux captures accidentelles de dauphins.

- **Eric Banel** : le décret est parti au Conseil d'Etat qui doit rendre son avis. Ceci pourrait faire l'objet d'une annonce en CIMER. Pour l'heure, toutes les

conditions fixées par le Conseil d'Etat ne sont pas considérées comme réunies pour permettre la réouverture du golfe, notamment en termes de données et d'efficacité des dispositifs.

Proposition 8 : Encadrement de la vitesse et de la maîtrise des engins en mer pour renforcer la sécurité en mer.

Sophie Panonacle : le bureau devra se positionner sur les propositions réalisées en séance ou par voie électronique.

4) Composition du CNML

Olivier Dufournaud : il s'agit de l'aboutissement d'un travail de fond de près d'un an, faisant suite à la demande de la ministre et de la présidente du bureau du CNML, pour renforcer la dynamique du CNML. Une séquence d'analyse sur l'assiduité des membres du CNML a été réalisée, suivie de prises de contact avec les différentes entités concernées. De nombreux organismes ont renouvelé leur représentant. D'autres organismes ont été remplacés.

Voir la présentation PPT correspondante.

Sur cette nouvelle base, les élections au bureau vont être lancées à l'issue du bureau, avec l'objectif d'avoir reconstitué le bureau d'ici la prochaine réunion, le 6 mai. Ces élections ne concernent que les 5 sièges vacants. Seuls les membres titulaires sont éligibles au bureau et peuvent voter.

Sièges concernés :

- Collège des élus : 1 siège
- Collège des établissements publics et organismes professionnels : 1 siège
- Collège des entreprises : 2 sièges
- Collège des associations : 1 siège

Calendrier proposé :

- 14 avril – 21 avril : appel à candidatures parmi les membres titulaires
- 21 avril : ouverture du vote
- 28 avril (si le quorum est atteint) ou 5 mai (s'il faut relancer) : fin du vote
- 6 mai : prochaine réunion du bureau

5) Travaux des comités spécialisés et groupes de travail

- Comité spécialisé pour l'économie bleue durable en outre-mer (CSOM)

Eric Banel : Teva Tohfritsch a été élu à la présidence du CSOM et la composition des membres du comité a été stabilisée. La réunion d'installation du CSOM aura lieu dans les prochaines semaines, en présence de la Ministre chargée de la mer et de la pêche

et de la Ministre des Outre-mer. Le suivi et le déploiement de la feuille de route économie bleue durable outre-mer constituera le fil conducteur des travaux du CSOM.

- Comité spécialisé Pêche de loisir

Muriel Mariet : le CSPL s'est réuni le 18 décembre 2025 pour aborder le suivi de la mise en œuvre de l'enregistrement des pêcheurs de loisir et aborder la question de la pêche du maquereau. Cette espèce fait l'objet de fortes restrictions côté pêche professionnelle et les participants ont été consultés sur les mesures à mettre en œuvre pour encadrer cette pêcherie. Un arrêté ministériel a été publié le 1er avril afin de fixer la limite à 10 maquereaux par jour et pêcheur comme demandé par de nombreux représentants de la pêche de loisir. Une réunion technique en comité plus restreint s'est tenue le 2 avril afin de faire le point sur les évolutions nécessaires à demander à la Commission européenne sur l'application Recfishing (outils d'enregistrement et de déclaration des captures). La prochaine réunion du CSPL se tiendra le 1er juillet afin d'annoncer les avis scientifiques européens sur les différents stocks. Ces avis influenceront le conseil de fin d'année à Bruxelles sur les mesures d'encadrement de la pêche de loisir.

Eric Banel : précise que l'encadrement de la pêche de loisir n'a jamais été aussi poussé. Aucune réglementation n'existait auparavant. Aujourd'hui, il est possible de quantifier l'effort de pêche de loisir avec l'introduction d'un rapportage national et européen. Une accélération est également mise en place sur les espèces sensibles.

Daniel Cueff : les Régions de France sont inquiètes du conflit entre les pêcheurs de loisir et la pêche professionnelle. Il rappelle l'importance du sujet d'acceptabilité progressive des règles qui sont mises en place et de leur stabilisation.

Eric Banel : il y a également un intérêt pour la filière pêche de loisir, qui éprouve des difficultés de représentation et de structuration. Le système qui se met en place permet de répondre aux préoccupations des fédérations de pêche de loisir qui peuvent désormais créer cette communauté.

Muriel Mariet : concernant les outils de déclaration, RecFishing est bien l'outil déployé à l'échelle nationale, mais il est toujours possible d'utiliser CatchMachine dans les parcs marins de Méditerranée qui avaient anticipé le besoin en créant leur propre outil.

ANEL : pose la question de la différenciation entre le pêcheur loisir local et le pêcheur extérieur au territoire.

Eric Banel : le dispositif mis en place n'induit pas de changement sur la réglementation de pêche mais permet de mesurer qui pêche, quand et combien. La réglementation régionale ne change pas et est définie par le préfet de région. Il n'est pas possible d'introduire une différenciation entre les types de pêcheurs, mais il est possible de le faire sur les espèces.

Joachim Claudet : félicite la DGAMPA pour la collecte des données de pêche de loisir via cette nouvelle réglementation.

- Discussion sur la création d'un GT sur le soutien à la conchyliculture

Jean Piot : une phase d'étude préalable permettrait de définir les besoins ciblés du GT.

Sophie Panonacle : il s'agit de créer un GT pour réfléchir à la pertinence de créer un fonds de garantie ou déboucher sur d'autres propositions afin de mieux accompagner les conchyliculteurs face aux différentes crises.

Décision du bureau : la création d'un GT sur le soutien à la conchyliculture est approuvé par le bureau.

6) Travaux des Conseils maritimes de façade - Emploi et formations maritimes

- **Travaux de la commission spécialisée du CMF Méditerranée : P. Maupoint de Vandeul**

Cette présentation s'inscrit dans le renforcement des liens entre les actions de la SNML et les travaux des CMF, notamment sur l'emploi-formation faisant l'objet d'un fort dynamisme en Méditerranée.

Créée en 2021, la Commission spécialisée du CMF Méditerranée chargée de l'emploi et de la formation aux métiers de la mer a été renouvelée en mars 2026.

Objets de la commission :

- Partager la connaissance du marché du travail maritime, rendre plus lisible son fonctionnement et engager une vision prospective
- Améliorer l'adéquation formation-emploi (organismes de formation / employeurs) et travailler sur les référentiels de compétences, en lien avec les autorités
- Identifier et lever les obstacles au plein emploi dans les métiers de la mer

Voir PPT.

Sophie Panonacle : la carte présentée serait un outil à mettre à disposition dans le cadre de forum, de centres d'orientation, d'établissements et de lycées généraux pour sensibiliser aux métiers méconnus. Ceci pourrait-il faire l'objet d'une mesure CIMer ?

Pierre Maupoint de Vandeul : pour les mesures CIMer, l'enjeu de la formation en outre-mer et du brevet d'initiation à la mer (BIMER) pourraient être proposés au SGMer.

Edouard Perrin : création d'un campus régional des métiers de la mer, dont la démarche a été lancée l'année dernière avec la région Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit d'un

outil de coordination de l'offre de formation maritime à l'échelle de la région, adapté aux besoins économiques des filières.

Voir PPT.

7) Points divers

Sophie Panonacle : rappelle les actualités à venir :

- Invitation du président du CSOM au prochain bureau du 6 mai
- Fête de la mer et des littoraux : conférence de Roquelaure le 5 mai sur l'adaptation des territoires littoraux et la pollution des océans

Gauthier Carle : un temps fort aura lieu en juillet pour la POC à l'occasion d'une rencontre de négociateurs climat avec le soutien de la France et de la CCNUCC pour définir une feuille de route pour redynamiser les négociations relatives à l'océan sur 4 ans.

Il serait intéressant de faire un point international à la réunion de bureau de septembre avec le MEAE et Oliver Poivre d'Arvor.

Olivier Dufourneaud : une présentation du Plan national de restauration de la nature sera réalisée par la DEB au bureau du 6 mai en vue d'adopter un avis du CNML.

Participants

Membres du CNML

VOGT	Pierre	Région Normandie
ORSUCCI	Jean-Charles	ANEL
MAUPOINT DE VANDEUL	Pierre	CFE-CGC
CUEFF	Daniel	Région Bretagne
PANONACLE	Sophie	Députée de Gironde
MERCIER-PERRIN	Nathalie	CMF
HUGUES	Claire	Région Pays de la Loire
MULLER	Alexandre	CNPMEM

Observateurs

BLANCHARD	Alain	ANEL
CARLE	Gauthier	CFO
CLAUDET	Joachim	CNRS
DE LANTIVY	Solweig	CNP
MOLERE-ATTAL	Rachel	Assistante de S. Panonacle
PENNANGUER	Stéphane	Région Bretagne

Administration

BANEL	Eric	DGAMPA
BARATOU	Thomas	DGAMPA
COUGARD	Mael	DGAMPA
DE SAINT REMY	Philippine	DGAMPA
DUFORNEAUD	Olivier	DGAMPA
FREJAFON	Emmeric	MESR
GIORA	Pierre-Maxime	DGAMPA
MARIET	Muriel	DGAMPA
MARILL	Xavier	DGAMPA
PERRIER	Edouard	DIRM SA
PIOT	Jean	DGAMPA
BOUIFFROR	Sofiène	SGMer
SUSBIELLE	Nora	DEB
WENDLING	Lydie	DGAMPA
		DGOM